



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **9 décembre 2013**

Décision n° **B-2013-4732**

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : Acquisition de 2 terrains nus situés 351, chemin du Riveau et appartenant à M. Patrick Charel

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Colin), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Desseigne), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Besson (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Philip, Arrue, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 9 décembre 2013**Décision n° B-2013-4732**

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : **Acquisition de 2 terrains nus situés 351, chemin du Riveau et appartenant à M. Patrick Charel**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la régularisation de la situation foncière à la suite de la réalisation des travaux de réaménagement du chemin du Riveau à Cailloux sur Fontaines, la Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir 2 parcelles de terrain nu, libres de toute location ou occupation, déjà aménagées en voirie et trottoir, situées 351, chemin du Riveau à Cailloux sur Fontaines et appartenant à monsieur Patrick Charel.

Il s'agit de 2 parcelles de terrain, d'une superficie totale de 79 mètres carrés. L'une est cadastrée AI 291 et l'autre est à détacher d'une parcelle de plus grande étendue, cadastrée AI 290.

Aussi, aux termes du compromis, monsieur Patrick Charel céderait lesdites parcelles de terrain au prix de 790 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 790 €, de 2 parcelles de terrain, d'une surface totale de 79 mètres carrés, l'une cadastrée AI 291 et l'autre à détacher de la parcelle cadastrée AI 290, situées 351, chemin du Riveau à Cailloux sur Fontaines et appartenant à monsieur Patrick Charel, dans le cadre de la régularisation de la situation foncière à la suite des travaux de réaménagement dudit chemin.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1631, le 14 janvier 2013 pour la somme de 975 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 790 € correspondant au prix de l'acquisition et de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2013.